

Lettre de Jean Paulhan à André Rolland de Renéville, 1951-09-01

Auteur : Paulhan, Jean (1884-1968)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Paulhan, Jean (1884-1968), Lettre de Jean Paulhan à André Rolland de Renéville, 1951-09-01, 1951-09-01.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14975>

Copier

Information sur la lettre

Date 1951-09-01

Destinataire Rolland de Renéville, André (1903-1962)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

nrf

1.9.51

229

samedi

Cher André

les deux sont en général
admis par les grammairiens
(qui marquent cependant une
préférence pour le ... ne)

Il me semble que "... les
projetât " (sans ne) est plus
effrayant. On les voit projetés.
(sans ce ne, si intellectuel, si
restrictif.)

Mais peut-être ne faut-il
pas effrayer son lecteur.

CP

je suis reiné de ce que vous
me dites du beau-frère de
Cassilda.

à bientôt, et affectueusement

Jean P.

Ne pourrions-nous pas décider

5, rue Sébastien-Bottin, PARIS (VII^e)

quelque romancier ou poète (de
préférence célèbre) à déclarer pu-
bliquement: "j'étais si incapable
d'être un critique que je me suis
résigné à devenir romancier".
(On le paierait, au besoin.)

très content des bonnes nouvelles
de votre travail.